



Lac Tanganyika (page 3)

Alerte montée des eaux



Compte tenu des fortes précipitations que connaît la sous-région, le lac Tanganyika pourra atteindre un niveau record de 777,10 m ; soit 2 cm de plus par rapport au niveau le plus élevé enregistré en 1964.

SANTE



Fistule obstétricale

Cankuzo n'est pas à l'abri de la fistule obstétricale (page 2)

SANTE



L'infertilité masculine

L'infertilité masculine, un sujet tabou (page 4)

GENRE



VSBG

Les Violences basées sur le Genre : Un problème récurrent (page 7)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial Le pire est à craindre !



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication

Les services météorologiques alertent que pour cette année 2024, il est attendu un pic de la montée des eaux du lac Tanganyika qui serait le plus grand

par rapport à celui de l'année 2021 en cas de surabondance des précipitations. « Le niveau maximal du lac pourra être supérieur à celui que nous avons observé en mai 2021 (776.68cm) et causera donc des dégâts énormes sur le littoral du Lac », renseigne le bulletin de l'IGEBU.

Au cours de la semaine du 12 au 19 du mois de janvier, des précipitations excédentaires ont été constatées dans tout le pays causant des dégâts énormes sur le littoral du lac Tanganyika. La menace pèse sur les infrastructures socio-économiques telles que les maisons se trouvant sur le littoral du lac et les plages qui risquent d'être complètement englouties par les eaux. D'après les services hydrologiques de l'IGEBU, la

hauteur maximale observée est 776,39 m enregistrée le 18 janvier 2024. Cela signifie que dans le bassin versant du lac Tanganyika, les précipitations sont trop abondantes. Les crues des affluents sont à l'origine des dégâts énormes, notamment en RDC et au Burundi où les villes ont été érigées aux abords du lac.

Normalement, le niveau du lac Tanganyika a atteint son pic au mois de mai. Pour cette année, les experts en environnement prédisent le pire. Les relevés de l'échelle installée au niveau du port de Bujumbura montrent une hauteur de 725,88m. Ainsi, le niveau du lac Tanganyika a augmenté de 52 cm en l'espace de trois ans, interprète Bernard Sindayihebura, expert en

environnement, en aménagement du territoire et professeur à l'Université du Burundi. « Compte tenu des fortes précipitations que connaît la sous-région, le lac Tanganyika pourra atteindre un niveau record de 777,10 m; soit 2 cm de plus par rapport au niveau le plus élevé enregistré en 1964 », alerte-t-il.

A cette hauteur, une bonne partie des infrastructures installées le long du littoral du Lac depuis la zone de Kabonga en province de Makamba jusqu'à Gatumba sera sous l'eau. La ville de Bujumbura est particulièrement menacée. Pour lui, les habitants du quartier Kinindo Sud sont en danger. Les vagues du Lac pourront envahir tout le terrain Tempête au mois de mai 2024. Cette situation est

aggravée par les crues des affluents des eaux du lac, car la montée du lac bloque les rivières qui s'y déversent. Ce qui provoque des inondations dans les régions côtières.

L'expert Sindayihebura annonce le recul du niveau du lac qui va régresser peu à peu pour atteindre son niveau normal vers 2028. Les pouvoirs publics et les médias doivent sensibiliser la population riveraine sur les dangers de ce phénomène climatique. Les services météorologiques suggèrent aux décideurs de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les biens et les habitants. Ils proposent le déménagement des populations des endroits en proie aux inondations vers des endroits plus sûrs.

SANTE

Cankuzo n'est pas à l'abri de la fistule obstétricale

La maladie de fistule obstétricale est considérée comme honteuse ; d'où l'appellation de « maladie de l'arrière-cour » (ingwara yo mu kigo). La province de Cankuzo enregistre chaque année entre six et neuf cas de cette pathologie. Les patientes sont transférées au centre Urumuri logé à l'hôpital régional de Gitega pour être prises en charge

« La maladie de la fistule obstétricale est une réalité dans la province de Cankuzo », indique Dieudonné Ndayisaba, coordinateur provincial de la promotion de la santé, génie et assainissement à Cankuzo. Pour illustrer cela, en 2021 et 2022, neuf et sept cas ont été respectivement répertoriés dans cette province. Les personnes atteintes par cette maladie sont transférées au centre Urumuri logé à l'Hôpital régional de Gitega pour être prises en charge.

Mais il y a probablement dans la société des victimes de cette pathologie et qui ne sont pas connues parce qu'elles se cachent par peur d'être stigmatisées. Par ailleurs, la fistule obstétricale est considérée comme honteuse ; d'où l'appellation de « maladie de l'arrière-cour » (ingwara yo mu kigo).

Comment sont identifiées les femmes atteintes de la fistule obstétricale ?

Selon M. Ndayisaba, les agents de santé communautaires (abaremeshakiyago) et les médecins



« Comme les symptômes de la fistule obstétricale sont assez honteux, la victime de cette maladie perd l'estime de soi. Ce qui la déstabilise psychologiquement », indique Dieudonné Ndayisaba, coordinateur provincial de la promotion de la santé, génie et assainissement à Cankuzo.

jouent un rôle important dans la sensibilisation de la population à propos de la fistule obstétricale. Ils identifient aussi les femmes victimes de cette maladie qui ont besoin d'être prises en charge. Même le centre Urumuri organise parfois des campagnes pour identifier les malades en collaboration avec les services sanitaires au niveau provincial. Et les administratifs à la base y contribuent aussi sans oublier les anciennes patientes qui témoignent dans la société pour motiver les nouvelles patientes à approcher les structures sanitaires pour y bénéficier des soins.

Une femme confrontée à ce problème s'arrange avec ses propres moyens pour arriver au centre Urumuri de Gitega. Ensuite, ce centre prend en charge tout ce qui reste gratuitement y compris les soins. « Grâce aux séances de sensibilisation, il n'y a plus de

victimes de fistules obstétricales qui passent plusieurs années sans être identifiées et soignées. Cela est un atout », se réjouit M. Ndayisaba.

Les causes de la fistule obstétricale

Comme nous l'avons évoqué dans nos éditions antérieures, la principale cause de la fistule obstétricale est l'accouchement prolongé sans intervention obstétricale pratiquée en temps voulu et au bon moment. La tête fœtale est bloquée entre la vessie en avant et le rectum en arrière. Et la partie entre la vessie et le vagin qui est restée comprimée pendant plusieurs heures ne va pas vasculariser (c'est-à-dire que le sang ne va pas y circuler). Cette partie comprimée va pourrir et va s'enlever. Ce qui crée un orifice au niveau de la vessie et un orifice au

le rectum et le vagin où il est créé une porte d'écoulement continu des selles par le vagin.

Mariage et grossesse précoces, refus de faire suivre sa grossesse dans une structure sanitaire, fœtus malformé comme dans le cas de l'hydrocéphalie, croyances erronées sont entre autres les facteurs favorisant la maladie.

Toutefois, d'autres causes ne sont pas épargnées comme les fautes techniques commises lors d'une césarienne (la fistule vesicopariétale ou vésicocutanée) ou les traumatismes sexuels surtout chez les filles... Mais ces cas restent rares.

La victime de la fistule obstétricale a besoin d'être tranquillisée

« Comme les symptômes de la fistule obstétricale sont assez honteux, la victime de cette maladie perd l'estime de soi. Ce qui la déstabilise psychologiquement », indique M. Ndayisaba. La personne peut aussi devenir invalide un tout petit peu parce qu'elle ne bouge pas assez, elle reste coincée dans un seul endroit. A cela s'ajoute le fait qu'elle a tendance à éviter le contact avec d'autres personnes.

M. Ndayisaba conseille la population de ne pas rejeter une femme victime de la fistule obstétricale, car c'est une maladie comme les autres qui est de surcroît curable. En plus de cela, cette maladie peut attaquer n'importe quelle femme si elle n'est pas suivie régulièrement par les professionnels de santé avant, pendant et après l'accouchement.

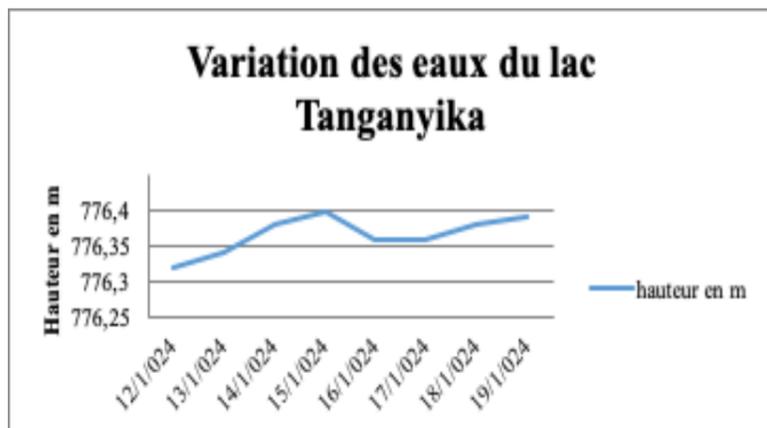
Gilbert Nkurunziza

BurundiEco
 C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design
 Référence CNC : 100/CNC/236/2012
 Parution le vendredi
 Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo
 Rédacteur en chef adjoint : Mélance Maniragaba
 Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 26 Janvier 2024		
	Marché officiel	
Monnaies étrangères	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2837	2883
Euro	3075	3124
Shi. Kenyan	17,4066	17,6874
Shi. Tanzanien	1,1148	1,1328
Shi. Ougandais	0,7442	0,7562
Fr Rwandais	2,2344	2,2705

Lac Tanganyika : les régions côtières en alerte rouge

Les experts tirent sur la sonnette d'alarme. Les eaux du lac atteignent des niveaux records avec les récentes précipitations. De quoi inquiéter les riverains qui vivent la peur au ventre avec les inondations récurrentes dans le littoral du lac Tanganyika. Selon les projections des experts, le niveau sera le plus élevé jamais enregistré pour frôler les 777 m. Les populations riveraines doivent se préparer au pire



Source : Service hydrologique de l'IGEBU.

Une augmentation de 50 cm

Normalement, le niveau du lac Tanganyika a atteint son pic au mois de mai. Pour cette année, les experts en environnement prédisent le pire. Pour le moment le niveau du Lac atteint une hauteur de 776,40m. Donc, il ne reste que 18 cm par rapport au niveau enregistré en mai 2021, interprète Bernard Sindayihebura, expert en environnement, en aménagement du territoire et professeur à l'Université du Burundi.

L'expert a déclaré sur les ondes de la radio britannique BBC qu'au 14 janvier 2021, les relevés de l'échelle installée au niveau du port de Bujumbura montrent une hauteur de 725,88m. Ainsi, le niveau du lac Tanganyika a augmenté de 52 cm en l'espace de trois ans. « Compte tenu des fortes précipitations que connaît la sous-région, le lac Tanganyika pourra atteindre un niveau record de 777,10 m, soit 2 cm de plus par rapport au niveau le plus élevé enregistré en 1964 », estime-t-il.

Une pluviométrie abondante en aval du lac Tanganyika

Le bassin versant hydrologique est un territoire délimité de part et d'autre par une ligne des crêtes, sur lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, nommé exutoire du bassin versant. Ainsi, la source des eaux du bassin du lac Tanganyika est assez large en tenant compte de la superficie de son bassin principal en l'occurrence le bassin du Congo qui s'étend sur une superficie de 32.900 km². Ce bassin collecte les eaux qui proviennent de quatre pays, notamment le Burundi, la Tanzanie, la RDC et la Zambie.

Dans cette région, une gamme d'affluents et de grandes rivières se drainent vers le bassin du lac Tanganyika. Raison pour laquelle l'aval du bassin du lac Tanganyika (coté burundais) connaît subitement une montée des eaux, incontournable selon la durée, la fréquence et l'intensité des précipitations tombées dans le bassin mère de ce lac, apprend-

on du bulletin hebdomadaire de l'IGEBU.

D'énormes dégâts à déplorer

Les vagues du lac dans les habitations! Les eaux submergent une bonne partie des infrastructures riveraines. Dans nos reportages inédits réalisés en avril 2021, le constat est sans appel. Les infrastructures socio-économiques, notamment les plages (Lacosta Beach, Saga Vumbi, Zion Beach, Safari Gate, Safi Beach ont été fortement touchées). D'ailleurs, certains exploitants ont dû mettre la clé sous la porte alors que d'autres s'adaptent tant bien que mal aux effets du changement climatique. Des milliers de personnes dans la zone de Gatumba et dans la ville Rumonge se sont retrouvées sans abris. Leur réinstallation effective se fait toujours attendre.

L'expert estime qu'une bonne partie des infrastructures installées le long du littoral du Lac depuis la zone de Kabonga en province de Makamba jusqu'à Gatumba sera sous l'eau. La ville de Bujumbura est particulièrement menacée. Pour lui, les habitants du quartier Kinindo Sud sont en danger. Les vagues du Lac pourront atteindre le terrain Tempête en mai 2024. Cette situation est aggravée par les crues des affluents des eaux du lac, car la montée du lac bloque les rivières qui s'y déversent. Ce qui provoque des inondations dans les régions côtières.

Le pire est à craindre

Les services météorologiques de l'IGEBU donnent raison aux projections scientifiques. Durant cette période pluvieuse, les précipitations dues au phénomènes

EL-Nino ont été signalées sur l'ensemble des pays de la région d'Afrique de l'Est. Ce qui fait que le bassin du lac Tanganyika a connu une augmentation exceptionnelle des précipitations.

Les services météorologiques alertent que pour cette année 2024, il est attendu un pic de la montée des eaux du lac Tanganyika qui serait le plus grand possible par rapport à celui de l'année 2021 en cas de surabondance des précipitations. « Le niveau maximal du lac pourra être supérieur à celui que nous avons observé en mai 2021(776.68cm) et causera donc des dégâts énormes sur le littoral du Lac », renseigne le bulletin de l'IGEBU.

Une lueur d'espoir pour les riverains du lac

L'expert Sindayihebura annonce le recul du niveau du lac qui va régresser peu à peu pour atteindre son niveau normal vers 2028. « Naturellement, chaque période de fortes précipitations est accompagnée par un déficit hydrique. Ce qui que fait le niveau des eaux du Lac va diminuer en fonction de la pluviométrie », conclut-il.

Les pouvoirs publics et les médias doivent sensibiliser la population riveraine sur les dangers de ce phénomène climatique. Les services météorologiques suggèrent aux décideurs de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les biens et les habitants. Ils proposent le déménagement des populations des endroits en proie aux inondations vers des endroits plus sûrs.

Benjamin Kuriyo

SPORT

CAN 2024 : les huitièmes de finale relancent le suspense

La phase des groupes a dévoilé la faiblesse des équipes favorites désillusionnées dès la première journée et éliminées par des équipes moyennes. Lors des huitièmes de finales de la CAN 2024, il y aura probablement des surprises

La phase des groupes de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN 2024) a pris fin mercredi le 24 janvier 2024. C'était le jour tant attendu par les amateurs de football africain. Pourquoi ? Parce que les résultats des matchs joués pendant cette journée ont déterminé les équipes qualifiées ou éliminées à la dernière minute notamment la Côte-d'Ivoire. Cette dernière a été sauvée par le Maroc. Comment ? La victoire des Lions de l'Atlas face à la Zambie (1-0) a permis aux Eléphants de ressusciter en terminant parmi les quatre meilleurs troisièmes (avec trois points) et enfin de se qualifier en extremis en huitièmes de finale. L'équipe de Côte-d'Ivoire revient de loin, car elle a perdu ses deux derniers matchs contre le Nigéria (0-1) et contre la Guinée Equatoriale (0-4). D'autres meilleurs troisièmes qui se sont qualifiés pour l'étape suivante sont la Guinée (4 points), la Namibie (4 points) et la Mauritanie (3 points).



L'Algérie n'a pas atteint les huitièmes de finale de la CAN 2024, elle a été éliminée par la Mauritanie (0-1).

Programme des huitièmes de finale

Matches	Horaire (heure de Gitega)
Angola - Namibie	27 janvier, 19 h
Nigéria - Cameroun	27 janvier, 22 h
Guinée Equatoriale - Guinée	28 janvier, 19 h
Egypte - R.D Congo	28 janvier, 22 h
Cap-Vert - Mauritanie	29 janvier, 19 h
Sénégal - Côte-d'Ivoire	29 janvier, 22 h
Mali - Burkina Faso	30 janvier, 19 h
Maroc - Afrique du Sud	30 janvier, 22 h

Les grandes équipes désillusionnées

La phase des groupes a été marquée par le fait que les grandes équipes ou les équipes favorites ont été surprises par les équipes moyennes. C'est par exemple la Côte-d'Ivoire qui a été malmenée par la Guinée Equatoriale sur le score de quatre buts à zéro lors de la troisième journée. D'autres équipes favorites ont été désillusionnées et ont été éliminées. Ce sont notamment l'Algérie, le Ghana, la Tunisie, la Zambie, etc. A cause des résultats médiocres de leurs équipes, certains entraîneurs ont été limogés et d'autres ont démissionné de leur fonction. Ce sont par exemple Jean-Louis Gasset (Côte-d'Ivoire) et Chris Hughton (Ghana) qui ont été limogés. D'autres entraîneurs ont présenté leur démission notamment Jalel Kadri (Tunisie) et Tom Saintfiet (Gambie).

Malgré tout, jusqu'ici, certaines équipes moyennes ont surpris plus d'un en s'imposant devant les grandes équipes et elles se sont qualifiées en bonne et due forme pour les huitièmes de finale de la CAN 2024. Ces équipes sont par exemple la Mauritanie (qui a éliminé l'Algérie), la Guinée et la Guinée Equatoriale.

Gilbert Nkurunziza

L'infertilité masculine, un sujet tabou

L'infertilité touche à la fois les hommes et les femmes. Cependant, dans nos sociétés patriarcales, tous les regards sont rivés sur la femme en cas de retard d'une grossesse. Par conséquent, les plus radicaux divorcent ou cherchent des concubines qui servent d'étalonnage. D'où l'explosion des conflits familiaux. Une étude parue dans la revue médicale de Bujumbura élucide nombreux facteurs dont l'abus d'alcool associé à l'infertilité masculine



La plupart des hommes pensent que le fait d'éjaculer est un gage de fécondité

Quelles sont causes de l'infertilité masculine ?

Une étude de cas menée en 2019 auprès de 41 patients dans quatre principaux hôpitaux publics de la ville de Bujumbura, à savoir : le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK), l'Hôpital Militaire de Kamenge, la Clinique Prince Louis Rwagasore et l'Hôpital Prince Régent Charles apporte des éléments de réponse. L'étude avait pour but d'explorer le spermogramme des couples infertiles au Burundi. Cette étude rétrospective a porté sur l'examen du spermogramme dans un contexte d'une infécondité primaire ou secondaire effectuée sur une période de trois mois. Parmi les patients qui avaient consulté un médecin pour infertilité, 45% des cas n'avaient pas encore eu d'enfants depuis 2 à 4 ans de vie de couple et 65% avaient déjà des enfants, mais avec un retard à la nouvelle conception d'au moins 5 ans. Quatorze patients avaient signalé des antécédents d'infertilité du couple dans la fratrie.

Certes l'étude a des limites, mais elle renseigne sur l'ampleur de ce phénomène qui fragilise le tissu familial. Les causes de l'infertilité masculine sont dominées par des troubles quantitatifs du spermogramme. Les facteurs associés sont surtout une consommation exagérée d'alcool et des troubles érectiles. Vous aurez compris que l'alcoolisme constitue un des facteurs de risque de l'infertilité masculine. Ainsi, les résultats de cette étude montrent que l'infertilité due à l'alcoolisme a été rapportée dans 78% des cas étudiés, les causes liées aux troubles érectiles représentent 46% des cas alors que le tabagisme représente uniquement 27% des cas.

Personne n'est à l'abri du danger

Les résultats de cette étude révèlent que l'infertilité touche les couples jeunes en pleine activité économique entre 36 et 41 ans. Parmi les couples qui avaient consulté pour infertilité, la plupart

avaient une infertilité datant de 2 à 4 ans à partir de la date de l'union conjugale. Pour les couples qui avaient déjà eu au moins un enfant, la durée était plus longue (5 ans en moyenne).

L'explication de cette situation est que les couples ayant déjà un enfant sont moins pressés. La longue durée d'attente pour décider de consulter est plutôt liée à des croyances traditionnelles superstitieuses rattachées à l'infertilité en refusant d'admettre que l'infertilité pouvait être due à une cause médicale curable. Vous saurez que les facteurs de risque associés à l'infertilité masculine étaient en particulier l'alcoolisme, les troubles érectiles, le tabagisme, le diabète et l'obésité, mais aussi les antécédents d'infertilité dans la fratrie.

L'éjaculation n'est pas synonyme de fertilité

La plupart des hommes pensent que le fait d'éjaculer est un gage de fécondité mais il peut y avoir d'autres anomalies liées à la qualité, à la quantité et à la mobilité des spermatozoïdes qui entrent en jeu. Les auteurs de l'étude susmentionnée révèlent que l'éjaculation normale pousse les hommes à ignorer les suivis cliniques. Ainsi, dans les couples, les conjoints qui avaient un éjaculat normal se disent qu'ils exécutent correctement l'acte sexuel et se dédouanent qu'ils ne sont pas à l'origine de l'infertilité du couple. Dans ce cas, la femme est directement visée dans la mesure où ils refusent même de les accompagner en consultation.

Cela étant, le diagnostic établit montre des anomalies retrouvées au niveau du spermogramme. Ce

sont plutôt des anomalies plus qualitatives que quantitatives. Ce sont notamment la leucospermie (présence anormale des globules blancs), l'asthénospermie (une diminution ou une absence de la mobilité des spermatozoïdes), l'oligozoospermie modérée (une concentration insuffisante de spermatozoïdes dans un éjaculat), l'azoospermie (absence totale de spermatozoïdes dans leur sperme) et l'hypospermie. Les auteurs recommandent une étude d'envergure nationale pour mieux appréhender ce problème.

Ils méritent notre soutien

Il ne faut pas confondre l'infertilité et la stérilité qui est l'incapacité totale d'un couple d'avoir un enfant. Les Burundais ont la mauvaise habitude d'accompagner un bonjour par des questions du genre les enfants vont très bien ?

Les moins éduqués n'hésitent pas à demander le nombre d'enfants à quelqu'un qui attend impatiemment les tous premiers signes d'une grossesse. Comme le monde est cruel ! Cela joue sur la psychologie des futurs parents qui demeurent dans la résignation et la culpabilité. L'infertilité masculine est un phénomène banalisé par notre société. Elle existe bel et bien mais la bonne nouvelle est qu'il y a des traitements spécifiques pour cette affection. En témoigne, le nombre croissant de cliniques qui se spécialisent dans ce domaine. Le mieux serait d'encourager les patients à fréquenter ces structures spécialisées pour établir un diagnostic quitte à suivre une thérapie.

Benjamin Kuriyo

GOUVERNANCE

Elections de 2025 : Où en est-on avec les préparatifs ?

La prestation de serment des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) mercredi le 17 janvier 2024 suscitent des interrogations sur ce qui va suivre. Cela sur l'organisation du double scrutin de 2025, sur sa conformité à la nouvelle délimitation des provinces, communes et zones promulgué en mars 2023, sur le budget...

Les provisions des doubles scrutins (élections législatives et communales) de 2025 sont projetées par le budget général de l'Etat exercice 2023-2024 à 13 milliards 238 millions 474 mille de FBu, soit les fonds propres du gouvernement contrairement aux précédentes élections de 2020, le triple scrutin (élections présidentielles, législatives et communales) qui ont été entièrement financés par les fonds propres du gouvernement et les contributions de la population.

Tout cela s'est passé dans un contexte où les missions d'observation internationale étaient limitées à quelques diplomates dont la Chine, la Russie et la Tanzanie.

Le contexte actuel et celui de 2020 sont caractérisés par la coupure du soutien direct au gouvernement par les donateurs clés comme l'Union Européenne (UE).

Dans la présentation du rapport



Les provisions des doubles scrutins (élections législatives et communales) de 2025 sont projetées par le budget général de l'Etat, exercice 2023-2024 à 13 milliards 238 millions 474 mille de FBu, soit les fonds propres du gouvernement.

clôturant le processus électoral de 2020 de la CENI, Dr Pierre Claver Kazihise, son Président avait signalé que les financements des élections avaient été évalués à plus de 97 milliards de FBu. Un reliquat de plus de 29 milliards de FBu avait été dégagé.

Des leçons tirées

En présentant le rapport ci-haut cité

jeudi le 18 février 2021, Dr Kazihise est revenu sur les étapes ayant laissé des leçons pour les élections futures. Cela est publié sur le site web de la CENI.

« Des campagnes de sensibilisation de la population ont été menées pour qu'elle puisse entrer dans la période électorale en toute confiance, l'esprit tranquille », lit-on sur le site. Ce qui a pris beaucoup de mois.

Cette action a commencé par le niveau national avec les représentants des partis politiques agréés, les associations de la société civile, les confessions religieuses, les forces de défense et de sécurité, l'administration. Il sied de signaler que cette action a continué au niveau provincial avec les mêmes acteurs et au niveau communal. Cela avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Un côté technique qui n'est pas moindre

Le rapport final des élections de 2020 signale que la publication du calendrier électoral a eu lieu presque une année avant les premiers scrutins. Cela sans oublier l'enrôlement partiel des électeurs qui n'étaient pas inscrits au rôle lors du Référendum de 2018.

Il a suivi, selon le même rapport, la commande du matériel électoral, la mise en place des Commissions Electorales Provinciales et Communales Indépendantes ainsi que des membres des bureaux de vote...

Les recommandations soulignées étaient entre autres, le fait de rendre disponible le cadre légal des élections à temps, la mise en place d'une structure légère de la CENI dans les communes, la poursuite des campagnes de renforcement de la culture démocratique...

Une grande tâche attend la CENI, surtout que les prochaines élections sont prévues l'année prochaine. Le nouveau découpage administratif occasionnera sans doute l'amendement du code électoral voire de la constitution. Cependant, il n'est pas si simple de répondre à tous ces questionnements sans loi électorale.

Mélance Maniragaba

La GIFS, l'unique selon les bénéficiaires

La Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) initiée par le Centre International pour la Fertilité des sols et le Développement Agricole (IFDC) dans le Projet d'Appui à une Gestion Responsable et Intégrée des Sols (PAGRIS) revêt une importance capitale pour les bénéficiaires. Son objectif étant déjà atteint, les bénéficiaires témoignent pouvoir la pérenniser même à la fin de ce projet financé par l'Ambassade du royaume des Pays-Bas au Burundi

« La GIFS, qui a été intégrée dans le projet PAGRIS depuis bientôt quatre ans a permis d'atteindre l'objectif d'augmenter la production et les revenus pour au moins 100 mille ménages agricoles », fait remarquer Zacharie Nzohabonayo, agronome au sein de IFDC Burundi. Et de renchérir : « Cela est ainsi au moment où l'aménagement des terrains agricoles atteint plus de 85% ».

Pour lui, l'approche GIFS consiste en la bonne utilisation des bonnes pratiques agricoles intégrant l'utilisation combinée des engrais minéraux et organiques. « Ceux-ci sont également combinés à l'utilisation de la dolomie dans les sols acides », explique M.Nzohabonayo avant de rappeler que cette approche se focalise également sur l'utilisation des semences sélectionnés.

Il indique que cette approche a commencé à être utilisée par IFDC dans les années 2007-2008. Elle cible tous les ménages agricoles et fait participer tous les membres du ménage. La zone d'intervention du projet PAGRIS incorporant l'approche GIFS couvre 7 provinces, à savoir : Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Makamba, Muyinga et Rumonge.

La vision collinaire, une priorité

Rose Baranyikwa, habitant la colline Rwesero, commune Makebuko, province de Gitega témoigne que les enseignements de IFDC sur l'approche GIFS sont venus au moment opportun. Quadragénaire et mère de 6 enfants, elle explique que ce qui l'a marqué le plus est que la mise en place de la gestion intégrée de la fertilité des sols se base sur la vision collinaire.



Zacharie Nzohabonayo, agronome au sein de l'IFDC Burundi : « L'approche GIFS consiste en la bonne utilisation des bonnes pratiques agricoles intégrant l'utilisation combinée des engrais minéraux et organiques, de la dolomie... ».

« C'est à partir de celle-ci qu'on s'est adapté aux changements climatiques par la pratique des cultures intercalaires, par le fait de faire la rotation des cultures, le paillage, le compostage, la gestion de l'eau... ».

Selon Mme Baranyikwa, les membres du site se mettent ensemble. Ils identifient les défis qui hantent la colline dans le secteur agricole et mènent des activités collectives. Cela afin de faire face à ces défis.

Il n'existe plus de sol infertile

Jean Claude Kansuraheba, père de 4 enfants habitant la colline Gahororo, commune et province de Muyinga joue le rôle d'animateur relais dans le projet PAGRIS.

Trentenaire, il confirme qu'il existe des sols nus sans couverture végétale qu'il n'avait jamais vu exploiter depuis sa naissance. Cela avant l'introduction de l'approche GIFS par IFDC.

« Aujourd'hui, la donne a changé.



Gervais Nsengiyumva, alisa Mapine, agriculteur-chercheur de la colline Murambi, commune et province de Rumonge : « La pratique de la culture intercalaire me permet de diversifier la production sur une même parcelle ».

Via GIFS, tous les sols sont fertiles. Cependant, tout commence par la protection du sol contre l'érosion. C'est dans cette optique que les

habitants de la colline Gahororo sont en train de tracer des courbes de niveau sur les pentes dans des endroits qualifiés d'incultivables et tracer des routes pour y faciliter l'accès. La production nous permettra de nourrir pas mal de personnes, surtout que cette colline connaît une forte densité de la population », précise-t-il.

Il signale que par la suite, ces mêmes habitants vont y planter des arbres agroforestiers dont des Calliandra, des tripsacum, des cedrela...

Et de continuer : « Ces arbres sont utilisés non seulement pour protéger les sols, mais aussi pour nourrir les animaux domestiques. Ce qui contribue dans la production du fumier organique ».

M.Kansuraheba informe que là où c'est impossible de tracer les courbes de niveau, on introduit des fascines pour protéger le sol contre les ravins.

« Le système de protection du sol par les fascines est meilleur et simple. On l'utilise avec les moyens de bord sans recourir à l'usage des matériaux produits industriellement. Par ailleurs, il permet de freiner les sédiments emportés par l'érosion, protéger contre les ravins et, partant,

augmenter la production », explique Nestor Simbakwira, agriculteur-chercheur à la colline Rwesero, commune Makebuko, province de Gitega.

Quadragénaire et père de 4 enfants, il notifie que grâce aux formations bénéficiées de IFDC sur l'approche GIFS, maintenant les habitants de la colline Makebuko et ceux de la colline Rwesero protègent le sol contre les ravins qui séparent les deux collines.

« Actuellement, nous y avons planté des bananiers et des maniocs dont nous consommons les feuilles. La production est partagée par les habitants des deux collines. Ce qui renforce aussi la cohésion sociale », se réjouit-il sourire au visage.

L'augmentation de la production, la pure réalité

« Auparavant, on pratiquait la culture en bande », notifie Gervais Nsengiyumva, alias Mapine agriculteur-chercheur de la colline Murambi, commune et province de Rumonge. Quadragénaire et père de 8 enfants, il avise que c'est grâce aux sensibilisations de IFDC sur la GIFS qu'il mène ses recherches sur les cultures intercalaires.

« J'ai cultivé le maïs et le manioc sur un champ de 3,5 hectares où j'avais l'habitude de cultiver du maïs et récolter 10 tonnes de maïs sec. Avec la nouvelle méthode, je projette de récolter à la fois 10 tonnes de maïs sec et 10 tonnes de manioc sec », martèle-t-il.

Pour Vianney Sibomana, trentenaire et père de 3 enfants, président du site Busoro I, colline Burambi, commune et province de Rumonge, l'approche GIFS est unique et inoubliable. A part que grâce à elle, 8 membres du comité ont reçu des formations sur les bonnes pratiques de la gestion du sol, ces derniers devaient former à leur tour 10 autres personnes.

De plus, avoue-t-il, c'est dans ce même cadre que ceux qui ont été formés sur l'approche ont obtenu des pioches, des râtaux, des pulvérisateurs...

« D'ailleurs, avec tout ce que j'ai appris sur l'approche GIFS, je suis confiant que même à la fin du projet, je vais la pérenniser », rassure-t-il.

Des bénéficiaires indirects touchés

Bernadette Nduwimana habite la colline Gahororo, commune et province de Muyinga. Mère de 8 enfants, la quadragénaire déplore qu'elle a perdu 6 poules à cause des inondations qui ont envahi son domicile.

Celle-ci est localisée vers le sous-bassin versant de la colline Gahororo. Elle reconnaît aussi que les actions (traçage des courbes de niveau) des habitants de Gahororo ayant bénéficié des enseignements sur le GIFS ont permis de freiner l'érosion qui emportait les nutriments et dont son ménage était victime.

Les bénéficiaires du GIFS déplorent le manque d'intrants, de dolomie, de semences sélectionnées et de race moderne du bétail. Ils recommandent que la GIFS dans le PAGRIS, un projet financé par l'ambassade du royaume des Pays-Bas au Burundi soit vulgarisé dans toutes les provinces afin de subvenir aux besoins alimentaires de cette population en augmentation.



Rose Baranyikwa, habitant la colline Rwesero, commune Makebuko, province de Gitega : « Tout commence par la planification de la vision collinaire ».

Le processus de réconciliation, la force de demander pardon

La connaissance de la vérité sur un passé douloureux soulage l'auteur et le rescapé de ce passé et cela permet à leur progéniture de vivre en paix. Cette affirmation est soutenue par le vécu des habitants des communes Ruyigi et Butaganzwa. L'administration communale et le diocèse de Ruyigi appellent d'autres à emboîter le pas à ces familles et espèrent un plus jamais ça. Les détails dans la chronique sur la lutte contre les messages de haine de cette semaine



Abbé Bernard Cubwa, secrétaire exécutif de l'ONG SOPRAD du diocèse Ruyigi : « la reconnaissance de ses actes du passé rend libre et intègre ».

L'après-guerre impose la réconciliation comme l'axe fondamental de la reconstruction du pays. Mais cette réconciliation est impossible sans que les parties en conflits puissent s'asseoir ensemble et se dire la vérité, mais surtout se demander pardon.

Juvénal Karema et Isaac Bihogora sont tous habitants de la commune Ruyigi. Agés respectivement de 63 ans et 54 ans, ils se sont réconciliés après que Karema est reconnu avoir tué les parents de Bihogora et en demander publiquement pardon. Avec précision, Karema raconte : « Pendant la crise de 1993, j'ai été parmi ceux qui ont massacré les Hutus. J'ai tué le père et la mère de Bihogora Isaac ». Ce sexagénaire raconte qu'après la crise, quand il croisait Issac, il avait honte de lui-même. Suite aux sensibilisations de

la part d'une ONGs locales comme « MIPAREC » et « SOPRAD », il a approché la famille des victimes pour lui demander pardon. « J'ai demandé à ce qu'on nous aide à nous réconcilier. J'ai mis mon orgueil et l'endurcissement du cœur de côté, j'ai reconnu que j'ai tué et j'ai demandé pardon ». Ce pardon lui fit accorder en 2017.

De son côté, le représentant de la famille Bihogora affirme que cette repentance les a réunis. « Après l'acte de repentance Karema, curieusement je me suis senti libéré.

Le fait d'ignorer la vérité sur ce qui s'est passé pour mes parents m'avait tétanisé ».

Le courage de ces deux messieurs a fait que d'autres familles de la commune Butaganzwa emboîtent le pas aux premiers réconciliés. C'est le cas d'Abraham Ndikumana, 57 ans de la zone Muriza, commune Butaganzwa. « J'ai plaidé publiquement que j'ai tué les Tutsi. Je me suis engagé à chercher ceux dont j'ai tué les leurs pour qu'ils me pardonnent », confie-t-il.

Le pardon rend libre

Au départ, Karema et Bihogora expliquent que beaucoup ne comprenaient pas leur geste. « Ils me disaient que je ne suis pas le seul qui a tué. Et même mes enfants me demandaient pourquoi je m'exposais jusqu'à ce point. Mais moi, je voyais leur avenir. Je ne voulais pas qu'ils soient appelés « enfants d'un tueur » », raconte Karema. Et Bihogora ajoute : « Ils disaient que je ne pouvais pas laisser passer quelqu'un qui a avoué

le meurtre de mes parents. Ils me disaient : pourquoi tu ne l'as pas achevé à ton tour ? ».

Aujourd'hui, Karema et Bihogora affirment qu'ils vivent en harmonie, se tutoient ou partagent une bière quand la situation financière le permet, contrairement à la situation d'avant où ces deux voisins se fuyaient.

Une attitude à encourager

Isaïe Nibitanga, secrétaire permanent de la commune Butaganzwa affirme que reconnaître publiquement un péché est un signe de repentance qui ne trompe pas. Pour lui, cette approche devrait être consolidée et vulgarisée.

Quant à Abbé Bernard Cubwa, secrétaire exécutif de l'ONG SOPRAD du diocèse de Ruyigi qui œuvre pour la justice et la paix en vue d'un développement durable, la reconnaissance des actes du passé rend libre et intègre. Il témoigne que le constat sur terrain est que les gens commencent à se relâcher et veulent libérer leurs cœurs.

Pour cet homme de la foi, se demander pardon et s'accorder le pardon c'est se libérer d'autant plus que lorsque la justice se saisira des cas, s'il n'y a personne qui condamne l'auteur, la justice ne le fera non plus. Raison de plus de saisir l'occasion pour faire la paix avec tout le monde.

Dona Fabiola Ruzagiriza

ANNONCE



COMMUNIQUE



La Mairie de Bujumbura rappelle à ses contribuables propriétaires de parcelles sises dans la ville de Bujumbura et ceux qui exercent des activités commerciales, artisanales, industrielles et professions libérales que la période légale de déclaration et de paiement des impôts et taxes débute le 02 Janvier 2024 et se clôturera le 30 Mars 2024. Le formulaire de déclaration peut être retiré tous les jours ouvrables de 7h30 à 17h30 à l'hôtel de Ville sis à l'avenue de l'Université N°1.

Les documents exigés pour les nouveaux contribuables :

1. Une copie de la carte nationale d'identité, 1 photo passeport pour les personnes physiques et pour la succession, l'Acte de notoriété ;
2. Les copies du registre de commerce, des statuts, du NIF pour les sociétés commerciales privées ;
3. Les copies du décret et du NIF pour les sociétés commerciales publiques ;
4. Une copie de l'ordonnance d'agrément et le NIF pour les ASBL

Pour les contribuables déjà enregistrés dont les parcelles n'ont pas subi de modifications :

Peuvent payer directement sur les comptes ouverts dans les banques suivantes sur présentation du numéro d'identification de la parcelle PPV pour l'impôt foncier ou AS pour les taxes.

6. BRB : 1123/071 : Municipalité de Bujumbura et 1123/066 : Régie Municipale des Recettes ;
7. BANCOBU: 18304-01-35;
8. INTERBANK: 2299 -01-34;
9. FINBANK: 200025760-11;
10. IHELA CREDIT UNION: 3100-01-13

La Mairie de Bujumbura prie toute personne qui entend/lit le présent communiqué d'en faire une large diffusion. Elle profite de l'occasion pour souhaiter à ses contribuables les meilleurs vœux du nouvel an.

Les Violences basées sur le Genre : Un problème récurrent

Les cas de viols persistent au Burundi. Et cela au moment où le gouvernement s'est doté de plusieurs stratégies susceptibles de décourager ce fléau. La peur des représailles, les procédures juridiques longues et onéreuses qui n'aboutissent pas souvent à la satisfaction des victimes, l'ignorance, etc. seraient les principales causes de la réticence de traduire leurs auteurs devant la justice et de faire plutôt recours aux arrangements à l'amiable

Loin d'être éradiqués, les cas de viols persistent au Burundi. L'antenne du CAFOB dans la province de Mwaro a enregistré 12 cas de viols en 2023. « Ces chiffres ne concernent que les cas qui ont été dénoncés », tient à préciser Mme Justine, responsable du CAFOB dans cette province.

Parmi ces cas se trouve celui de C.I, une fillette de 12 ans. Cette fillette a été victime des violences sexuelles à deux reprises. Comme le raconte sa maman, la première fois c'était en 2018. C.I avait 7 ans. Elle l'avait laissée à la maison et elle était allée travailler dans les champs. C'est en rentrant qu'elle a appris de la part de ses voisins que sa fille a été violée par son oncle paternel. « C'était comme si la terre s'était effondrée sur moi. L'urgence était d'amener mon enfant pour des soins de santé », fait-elle savoir. Sans trop de détails, elle nous a expliqué qu'elle n'a pas voulu poursuivre le violeur en justice. Les responsables du CDFC ont pris en main cette question et l'auteur a été emprisonné. Cette maman a été surprise de voir au cours de l'année dernière, en 2023, le même violeur rentrer à la maison pour une libération provisoire. Il a passé une semaine à la maison, mais c'est comme si c'était une éternité pour C.I et sa maman.

A peine guéri de la blessure de voir son violeur libre, le pire était à venir. Un jour, C.I est allé puiser de l'eau. Après un bon moment d'attente de son retour, sa maman a décidé de recourir aux voisins pour l'aider à la chercher. « Mon cœur était en lambeaux. J'ai vite pensé à ce qui lui est arrivé en 2018 », nous confie-t-elle. Une heure plus tard, C.I a été retrouvée. « Elle était entre la vie et la mort. Elle ne pouvait pas marcher. Elle nageait dans son sang. Nous avons vite compris qu'elle avait été violée pour la seconde fois », raconte-t-elle. Elle a été urgemment amenée à l'hôpital. « J'ai décidé de porter plainte cette fois-ci », fait savoir sa maman. « Certainement que le second violeur a tenu en considération le fait que je n'avais pas poursuivi le premier en justice », regrette-t-elle. C'est ainsi qu'elle a supplié sa fille de lui décrire son violeur. Dans un premier temps, sa fille lui disait qu'elle n'a aucune idée de celui-ci. « Laisse-moi le dénoncer, mais sache que je vais mourir après », dit-elle avant d'évoquer le nom de leur voisin de 18 ans.

Un long chemin de la croix

Entre la poursuite judiciaire et les soins de sa cadette de 12 ans sodomisée, il fallait choisir. Elle a d'abord amené son enfant à l'hôpital de Kibumbu, à plusieurs kilomètres de chez elle. Elle a galéré seule à l'hôpital pendant 2 semaines et quatre jours. Elle n'a pas eu l'occasion de demander l'accompagnement médical de la part du CAFOB. Cela pour dire qu'elle devait payer elle-même la totalité de la facture des soins



Les VSBG est une réalité alors que le gouvernement du Burundi s'est doté de plusieurs stratégies pour éradiquer ce fléau.

médicaux. Cette facture s'élevait à plus de 40 mille FBu, sans parler des autres besoins quotidiens. Puisqu'elle n'a pas réuni à temps la somme requise, sa fille a été emprisonnée à l'hôpital pendant 4 jours. Pour payer cette facture, elle a dû vendre un champ. Lequel champ constituait sa seule source de revenus pour nourrir ses 4 enfants vu que ça fait 5 ans que son mari les a abandonnés.

C'est en quittant l'hôpital, (avec toute la fatigue qui va avec) qu'elle a décidé de poursuivre son procès. A sa grande surprise, elle a constaté qu'il n'y a eu aucun avancement depuis. « Un administratif qui devrait soumettre le rapport ne l'avait pas fait. Peut-être que c'est parce que c'est le grand père du violeur », regrette-t-elle. C'est ainsi qu'elle a sollicité un accompagnement juridique auprès du CAFOB. Après un long parcours allant de janvier 2023 jusqu'au mois d'août 2023 et les dépenses y relatives, le procès a été concrétisé par un emprisonnement du violeur pour une période de 10 ans et une indemnité de 1 million de FBu.

Certaines victimes privilégient l'arrangement à l'amiable

La justice venait de trancher, mais pour la maman de C.I, justice n'avait pas encore été rendue. Elle s'attendait à ce que l'indemnité lui soit versée le plus tôt possible. Comme elle l'explique, cela lui permettrait de payer les différents crédits contractés lors de ce procès et de restaurer la situation économique de sa famille qui

ne cesse pas de se détériorer. Malheureusement, selon le verdict, cette indemnité sera délivrée à la victime après les 10 ans d'emprisonnement du violeur.

Ce processus long et onéreux qui n'a même pas abouti à sa satisfaction lui a fait regretter son choix de traduire en justice le violeur. Elle a vite commencé à souhaiter l'arrangement à l'amiable. « Pour moi, la justice serait que cette indemnité me soit payée le plus tôt possible pour pouvoir nourrir mes enfants. Même si on le libère aujourd'hui, cela ne fait rien, pourvu qu'on me fasse sortir de ces dettes. En tout cas, il a déjà tiré une leçon. Après tout, celui qui ne pardonne pas son frère ne sera pas non plus pardonné. Cette indemnité est tout ce dont j'ai besoin pour le moment », insiste-t-elle.

Même si cela conviendrait pour la maman, d'autres victimes considèrent qu'il faut surtout décourager les arrangements à l'amiable dans les affaires de viol. PN est un papa de JI. Sa fille de 17 ans a été violée par ses deux voisins au mois de décembre dernier. Il a intenté son procès devant la justice. Ces violeurs seront punis d'un emprisonnement de 15 ans et paieront une indemnité de 500 mille FBu. Pour lui, il a subi beaucoup de pression lui demandant de ne pas traduire en justice les coupables, mais plutôt de privilégier l'arrangement à l'amiable. « Je ne pouvais pas me permettre une erreur pareille. Je savais que ces violeurs constituent un danger public qu'ils doivent être punis pour le bien de tout le monde », fait-il savoir. Néanmoins,

il demande que les procédures judiciaires soient simplifiées et que l'indemnité soit payée à l'avance pour permettre aux victimes de ne pas souffrir doublement.

La maman de CI n'est pas la seule à être tentée d'abandonner son procès en route et de le négocier autrement. Parmi 877 cas de viols enregistrés par le centre Seruka en 2022, seuls une cinquantaine sont en cours de traitement judiciaire. Selon Marie Ange Kezimana, assistante juridique du centre Seruka, la peur des représailles, l'ignorance de l'identité des violeurs, les longues et coûteuses procédures judiciaires, etc. seraient les facteurs favorisant l'arrangement à l'amiable dans les cas de viol. Ce qui encourage les viols.

Les mille et une stratégies du gouvernement peinent à éradiquer ce fléau

La situation se présente ainsi alors que le gouvernement du Burundi s'est doté de plusieurs stratégies pour éradiquer ce fléau. Citons entre autres l'adoption d'une loi contre les VSBG, la mise en place des réseaux de lutte contre les VSBG à tous les niveaux, la création des centres de prise en charge des victimes des VSBG, l'introduction des dossiers de couleurs différentes dans les juridictions, la nomination des points focaux VSBG à la police et dans les différentes juridictions, pour ne citer que celles-là.

Pour certains acteurs dans la lutte contre les VSBG, ces stratégies accusent des lacunes, surtout au niveau des preuves. Pour traduire

en justice l'auteur du viol, les preuves du viol constituent un élément indispensable. Ceux-ci sont justifiés par une expertise médicale. Malgré son rôle clé dans les affaires de viol, l'expertise médicale confirme qu'il y a eu un viol, mais ne peut pas identifier le violeur. Cela peut susciter des incertitudes vis-à-vis du présumé auteur vu qu'il y a déjà eu des cas où le viol a été utilisé dans les règlements de comptes. Face à ces défis, ces acteurs proposent l'accès aux test ADN. Un autre problème est celui lié aux indemnités. Ces hommes de loi disent que parfois ils n'ont pas le choix car, souvent, les présumés coupables ne disposent pas de biens saisissables pour payer directement ces indemnités.

J.de Dieu Ndayikunda, assistant juridique du CAFOB à Muramvya, évoque la contradiction entre la loi pénale et la loi spécifique sur les VBG, surtout sur l'article 646 du code pénal. Celui-ci stipule que les lois particulières ne s'appliquent que si elles sont conformes au code pénal. Or, comme il l'explique, il y a des infractions prévues dans la loi spécifique sur les VBG et qui sont également prévues dans le code pénal, mais avec des sanctions différentes. Cela fait que devant un cas de viol, certains juges appliquent la loi pénale qui est d'ailleurs douce comparativement à la loi sur les VBG. Il suggère que la loi spécifique soit amendée et qu'on le dote d'articles précisant sa primauté sur le Code pénal.

Florence Inyabuntu

Quid des caractéristiques d'une société anonyme ?

Dans notre série d'articles sur le droit des sociétés, nous nous penchons sur les caractéristiques d'une société anonyme. Dans cet article, nous revenons sur les considérations préliminaires de la société anonyme, notamment les modalités de sa constitution, son organisation et son fonctionnement

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il importe de définir ce qu'est une société anonyme. La littérature montre qu'« une société anonyme est une société dont le capital est divisé en actions. Elle rentre dans la catégorie des sociétés de capitaux. En ce sens, la qualification d'« anonyme » renvoie directement à l'idée de la dénomination sociale qui ne révèle pas l'identité des actionnaires de ladite société. Le caractère d'anonymat réside également dans le fait que la société anonyme peut ignorer l'identité de ses actionnaires si les titres sont au porteur. La société anonyme présente une particularité dans la mobilisation des capitaux. « De par sa nature, la société anonyme est une entité économique conçue pour attirer des investissements de grande envergure. Dans la législation burundaise, elle est la seule autorisée à émettre des valeurs mobilières sur le marché financier à travers la procédure d'appel public à l'épargne », nuance Me Jacques Nshimirimana, commissaire à la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et auteur du livre.

De la création des sociétés anonymes

La création d'une société doit être matérialisée par la rédaction d'un écrit. Lors de la création des sociétés privées exige des Statuts type dûment signés par les associés fondateurs de ladite société ainsi que leur dépôt aux instances judiciaires habilitées. Il ressort donc de cette disposition que l'existence d'un écrit est obligatoire pour qu'il y ait naissance d'une société. L'étude réalisée par Me Jacques Nshimirimana montre clairement que le capital social préserve le patrimoine personnel de l'associé contre d'éventuels désintéressements de la part des créanciers. Il importe de préciser que la conclusion du contrat de société respecte certaines conditions, à savoir : le consentement, la capacité et l'objet même de la société en gestation.

Pour ce qui est du consentement, l'échange se réalise par la manifestation, expresse ou tacite, de la volonté d'une personne d'accepter l'offre de contracter que lui fait une autre personne. Par contre, la capacité désigne l'aptitude d'une personne à participer à la vie juridique de la société. Elle s'engage non seulement à acquérir des droits, mais également à les exercer. Par principe, l'objet social détermine la capacité d'agir de la société. Il détermine donc les pouvoirs de ses représentants légaux. L'objet social apporte du contenu pour constituer les statuts. Il détermine en principe la forme sociale dont la société doit relever. Dans la phase constitutive d'une société, il est essentiel d'assurer aux créanciers que la société ne se forme pas sur des bases fictives. Le droit des sociétés doit alors prévoir des règles qui garantissent que les apports ont été réellement transférés à la société par les associés.



Selon Me Jacques Nshimirimana, commissaire à la CNIDH, les conseils d'administration des sociétés anonymes doivent être réellement animés par un réel affectio societatis.

Fonctionnement d'une société anonyme

Dans le régime du code des sociétés privées et à participation publique, les actionnaires peuvent opter pour le mode de la société anonyme avec directoire et conseil de surveillance. Le directoire est un organe sous le contrôle du conseil de surveillance qui est composé de membres dont le nombre et la durée du mandat sont fixés par les statuts. Les membres sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

Ce dernier confère à l'un des membres la qualité de Président. Les Membres du Directoire doivent nécessairement être des personnes physiques qui peuvent être actionnaires ou non. Ils peuvent être choisis en dehors des Actionnaires. Même si le code offre la possibilité au président de déléguer un administrateur dans les fonctions de président du conseil d'administration, « ce pouvoir discrétionnaire peut prendre en otage la société, car le président nommera d'habitude son proche », déplore Me Jacques Nshimirimana. L'auteur trouve que les postes de directeurs généraux adjoints sont indispensables car, au-delà des empêchements, la gestion de la société anonyme déborde la capacité d'une seule personne en raison de sa taille.

Les pouvoirs étendus du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Cependant, sa marge de manœuvre est limitée par l'objet social et par les pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires par la loi. Le directeur général est lui aussi nanti des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservées au conseil d'administration. L'assemblée des actionnaires est le seul organe compétent pour la modification des statuts et est donc libre de fixer la majorité à laquelle les décisions du conseil d'administration seront prises.

D'après Me Jacques Nshimirimana, les conseils d'administration des sociétés anonymes doivent être réellement animés par un réel affectio societatis, c'est-à-dire l'intention des parties de former une société, de se comporter comme des associés. « ...dans la mesure où le conseil est responsable devant l'ensemble des actionnaires, il doit agir dans l'intérêt et pour le compte de tous les actionnaires. En principe, il doit rester neutre. Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la société... », apprend-on du livre sur la constitution du capital social des sociétés anonymes. L'auteur encourage

les gestionnaires des sociétés anonymes à prêter une attention toute particulière aux aspects sociaux et environnementaux sur un périmètre identique à celui des comptes consolidés. Pour lui, le législateur devrait prolonger les missions confiées par la loi au conseil d'administration d'une société anonyme en incluant notamment la notion de risques stratégiques, financiers, opérationnels et extra financiers : humains, environnementaux, de réputation...

Du partage des bénéfices de la société

Les associés ont droit au partage des bénéfices de la société et de profiter des économies résultant de la création et de l'exploitation de la société. Ils doivent également contribuer aux pertes. Ces opérations se réalisent dans le strict respect de la loi. Ainsi, le Code burundais des sociétés privées prévoit que la part de chaque Associé dans les bénéfices et sa contribution aux pertes se déterminent par rapport à sa part dans le Capital Social. Il en est de même en cas de répartition des pertes et de partage du boni de liquidation.

Par contre, la contribution aux pertes doit être distinguée de l'obligation aux dettes sociales. « L'obligation aux dettes sociales concerne les rapports entre les associés et les tiers. La contribution aux pertes concerne les rapports entre les associés. A cet égard,

chaque associé doit contribuer aux pertes, le plus souvent au moment de la dissolution de la société ». Le partage des bénéfices et des économies doit exister au profit de tous les associés, mais il n'est pas nécessairement égal pour tous. Certains associés peuvent recevoir une part de bénéfices plus importante que leur part au capital social ou inversement et participer aux pertes d'une façon plus importante par rapport à leurs apports.

De même, les statuts de la société peuvent organiser un autre mode de répartition. Toutefois, le code des sociétés privées prévoit que la clause attribuant à un Associé la totalité du profit ou l'exonérant de la totalité des pertes de même que celle excluant un Associé totalement du profit ou mettant à sa charge la totalité des pertes est réputée nulle et non écrite.

L'auteur encourage plutôt le maintien du capital comme gage des créanciers, car la suppression du capital social alimenterait l'incertitude par rapport à la protection des créanciers. Dans nos éditions ultérieures, nous reviendrons sur la constitution du capital social d'une société anonyme. Prière de cliquer sur le lien suivant pour lire l'intégralité du livre : <https://www.edilivre.com/la-constitution-du-capital-social-dans-le-paysage-juridique-burundais-jacques-nshimirimana.html/>.

Benjamin Kuriyo

WISE s.a microfinance, un outil efficace pour combattre la pauvreté

Les commerçantes qui ont bénéficié du « crédit commerce » à la microfinance WISE s.a sont ravis du fait que les activités qu'elles ont initiées sont reluisantes. Elles remercient cette IMF et lui demandent de continuer à les appuyer pour qu'elles sortent progressivement de la pauvreté

Les commerçantes bénéficiaires du « crédit commerce » à la microfinance WISE s.a se réjouissent du fait qu'elles sont parvenues à initier des activités génératrices de revenus.

C'est à titre illustratif le cas de Lysa Fiona Mugisha. « Je connais la microfinance WISE s.a, car nous collaborons très bien. Elle m'a offert un crédit. Avec ce crédit, j'exerce le commerce des parfums », précise-t-elle. Elle affirme que son activité commerciale se déroule bien. Et de lui demander de continuer à financer les autres pour qu'ils sortent progressivement de la pauvreté.

Stéphanie Nzorubara aborde dans le même sens. « Je connais la microfinance WISE s.a », indique-t-elle. Elle fait savoir qu'elle a contracté un crédit à cette microfinance après l'incendie du marché central de Bujumbura pour faire le commerce. Elle importe les produits de beauté de l'étranger. Suite à cela, elle affirme que les conditions de vie de sa famille sont devenues bonnes.

Deux sur trois de ses enfants ont terminé leurs études universitaires. Elle demande aux autres clients de Wise s.a microfinance de bien utiliser les crédits qu'ils contractent. Elle précise cela, car il y a certains clients qui s'arrogent le droit de détourner l'objet du crédit en achetant d'autres choses que celles convenues pour se faire plaisir.

Les personnes vivant avec un handicap prises en compte

WISE s.a microfinance n'a pas oublié les personnes vivant avec un handicap comme le témoigne Bernadette Nzokira, représentante légale de l'atelier des filles handicapées d'espoir.



Bernadette Nzokira, représentante légale de l'atelier des filles handicapées d'espoir : « auparavant, nous étions appuyées par une association des Italiens. Après leur départ, WISE s.a microfinance nous a offert un crédit pour continuer nos activités. Nous confectionnons des habits et mettons au point des produits de différentes catégories »



Lysa Fiona Mugisha. « Je connais la microfinance WISE s.a, car nous collaborons très bien. Elle m'a offert un crédit. Avec ce crédit, j'exerce le commerce des parfums ».

Selon elle, auparavant, elles étaient appuyées par une association des Italiens. Après leur départ, WISE s.a microfinance leur a offert un crédit pour continuer leurs activités. Elles confectionnent des habits et mettent au point des produits de différentes catégories.

Elles font le design, confectionnent des couvres lits, des draps, des produits de beauté tels que les bracelets et les colliers qu'on porte au niveau du cou. Elles réparent les sacs à main, etc. Nous formons aussi les jeunes sur le métier de couturier, laisse-t-elle entendre. Elle explique que l'objectif est de préparer les jeunes qui vont les relayer dans les jours à venir.

Elle remercie alors la microfinance WISE s.a pour son appui financier. Elle est venue au moment opportun et elle la considère comme un bon parent. Selon elle, après le départ des Italiens, les femmes vivant avec un handicap ne voyaient pas à quel point elles se voueraient.

Et depuis cette période estimée à sept ans, la microfinance WISE s.a est au chevet d'elles. Elle leur accorde un crédit en cas de besoin. Pourtant, elle déplore que les burundais n'aiment pas acheter les produits locaux.



Les commerçantes qui ont bénéficié du « crédit commerce » à la microfinance WISE s.a sont ravis du fait que les activités qu'elles ont initiées sont reluisantes.

Elle fait savoir que même récemment WISE s.a microfinance leur a accordé un crédit pour

agrandir l'atelier dans l'objectif de créer beaucoup d'emplois et d'augmenter le rendement afin de parvenir à satisfaire la demande.

Elle indique qu'elles ont engagé d'autres employés pour les appuyer, car il arrive qu'il y ait l'une ou l'autre membre de cet atelier qui s'absente parce qu'il n'a pas trouvé de bus. Actuellement, cette société est composée de 6 membres qui sont des femmes.

Elle affirme qu'elles ont des clients. C'est à titre d'exemple la Présidence et l'OPDAD.

Elle demande à la population de consommer les produits locaux, car ils sont bien confectionnés. Ils sont même fabriqués à base de matières premières importées. « Dans ce sens, nos sociétés vont se développer. Le pays va aussi se développer », confie-t-elle.

Du reste, elle explique que le handicap physique est une maladie comme tant d'autres. Si les parents t'envoient à l'école, tu exerces toutes les activités. Selon elle, ceux qui croient que les personnes vivant avec un handicap sont des gens à qui on donne de l'argent ou d'autres choses gratuitement se trompent.

Selon elle, ceux qui quémangent

dans la rue le font parce qu'on leur a montré qu'ils ne valent rien. Donner un montant de 100 FBu à quelqu'un ne vaut rien. Il faut plutôt lui montrer comment il va travailler pour gagner cet argent.

Elle remercie alors WISE s.a, car elle ne les a pas dédaignées. Elle les a plutôt financées. Elle demande à cette institution de microfinance de continuer sur la même lancée.

Brice Nineza, directeur des opérations et directeur général adjoint de WISE s.a microfinance se réjouit du fait que les bénéficiaires des crédits offerts par cette IMF en général et du crédit commerce en particulier parviennent à se développer. Il affirme que WISE s.a microfinance est toujours prête à appuyer la population qui est dans le besoin pour qu'elle puisse initier des activités génératrices de revenus.

Il remercie son partenaire TDF qui l'accompagne depuis 2020 pour parvenir à financer ceux qui ont besoin du crédit commerce.

Et de conclure que le crédit commerce est très convoité actuellement.



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR DES CADEAUX CUSTOMISÉS DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS, HOPE DESIGN VOUS PROPOSE DES GOURDES PERSONNALISÉES

